

**MAIRIE
D'ARGANCY**

COMPTE - RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 03 JUILLET 2009

Elus : 15 M. Mme HENON-HILAIRE Fabrice - VETZEL Jean-Paul - LESAGE Justin - EMMENDOERFFER Jocelyne - RENOUF Fabrice - ROZAIRE Patrick - PERRIN Marie-Thérèse - FREY Nicolas - SPEYER Edmond - SPIRCKEL Patrick - SANT Giorgio

En fonction : 15

Présents : 11

**Absents excusés : 4 Monsieur MARTIN Roland
Mesdames BERNARD Sylviane - CONTER Evelyne – NEVEUX Yolande**

Convocation envoyée le 29 juin 2009

Secrétaire de séance : Monsieur SPIRCKEL Patrick

ORDRE DU JOUR

- 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2009**
- 2) PARTICIPATIONS FINANCIERES DES TRAVAUX – RUE D'AMELANGE**
- 3) ECLAIRAGE DU CLOCHER**
- 4) SUBVENTION SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE**
- 5) DESIGNATION D'UNE PERSONNE AU SEIN DU CLIC DE LA NIED**
- 6) REMBOURSEMENT DES FRAIS DU NETTOYAGE DE PRINTEMPS**
- 7) DIA**
- 8) DIVERS**

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2009

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 05 juin 2009 présenté par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

2) PARTICIPATIONS FINANCIERES DES TRAVAUX – RUE D'AMELANGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de subvention faite par le propriétaire du réseau électrique rue d'Amelange, l'URM. Le coût de l'enfouissement des réseaux secs rue d'Amelange, pour le réseau électricité, entrepris par la municipalité, s'élève à 19 117,50 €uros.

L'usine des réseaux électriques de Metz propose une participation financière de 40 % soit 7 647 €uros.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, autorise et charge Monsieur le Maire de signer les documents qui entérinent cette participation financière de URM.

La société France Télécom propose également au conseil municipal une convention formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Après avoir pris connaissance des dispositions financières et administratives contenues dans cette convention, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer.

3) ECLAIRAGE DU CLOCHER

Pour mettre en œuvre le souhait du conseil municipal de compléter l'éclairage de l'église par un éclairage de la flèche du clocher, Monsieur le Maire a procédé à un appel public à la concurrence, procédure adaptée, auprès des entreprises spécialisées du secteur.

Après ouverture des plis, Monsieur le Maire soumet le résultat :

SLEE	7 332,25 €uros HT
FIMEC	13 727,00 €uros HT

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir l'entreprise la mieux disante : la SLEE.

Le conseil municipal, par 9 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, décide de réaliser les travaux complémentaires d'éclairage du clocher.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 1 abstention retient l'entreprise SLEE pour exécuter les travaux.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce marché et à faire réaliser les travaux.

Pour ces travaux, le conseil municipal charge Monsieur le Maire de solliciter auprès du SIVT du pays messin une subvention de 40 % pour ce type d'aménagement de mise en valeur de monuments publics.

4) SUBVENTION SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE

Les travaux de mise à jour des panneaux de signalisation de la circulation routière ont fait l'objet d'une demande de subvention auprès du conseil général dans le cadre des recettes supplémentaires procurées par le relèvement du tarif des amendes de police relatives à la circulation routière.

Après avoir pris connaissance de la lettre adressée par Monsieur le Président du Conseil Général relative à la demande de subvention pour les travaux de signalisation dans la commune d'Argancy, le Conseil Général attribue une subvention d'un montant de 4 800 € pour des travaux estimés à 16 018,96 € HT.

Le conseil municipal prend acte de l'attribution de cette subvention. Il s'engage à utiliser ces crédits pour réaliser les travaux inscrits au budget et vote un crédit de 16 018,96 euros HT nécessaire au financement de ces travaux de signalisation.

Décisions prises à l'unanimité des conseillers présents.

5) DESIGNATION D'UNE PERSONNE AU SEIN DU CLIC DE LA NIED

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande formulée par Monsieur le Président du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) pour Personnes Agées des cantons de Boulay, Bouzonville, Pange et Vigy.

Les Communes de ces cantons ont un rôle de proximité essentiel dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées.

Pour remplir cette mission, il est proposé aux communes intéressées, de désigner un référent du conseil municipal, au CLIC. Ce référent serait le lien avec le CLIC, le relais de proximité identifiant les problèmes et les besoins sur sa commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adhère à ce projet et désigne Madame le conseillère municipale Evelyne CONTER comme référent de la commune d'Argancy.

6) REMBOURSEMENT DES FRAIS DU NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à la journée de nettoyage du printemps du 2 mai 2009.

Le coût du casse croute et des boissons s'élevant à 214.80 €. Monsieur le Maire souhaite que le comité de gestion prenne en compte cette facture.

Le conseil municipal s'associe à Monsieur le Maire pour remercier les participants au nettoyage de printemps et charge Monsieur le Maire de solliciter le comité de gestion pour payer les frais engagés.

7) DIA

Monsieur le Maire soumet à l'avis du conseil municipal une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant le projet d'acquisition du bien suivant :

- terrain bâti sis 6 rue des Vignes à RUGY
section 4 parcelle n° 158 de 1071 m²

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas acquérir ce bien et laisse la vente se réaliser.

8) DIVERS

Maitrise d'œuvre travaux d'aménagement du presbytère désaffecté.

Monsieur le Maire présente au conseil l'offre de prix pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du presbytère désaffecté suite à la réunion du conseil municipal du 6 février 2009 qui avait retenu la société SATM.

Montant estimé des travaux 250 000,00 € HT

Honoraires de 10,50 % soit 26 250,00 € HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition de prix et charge Monsieur le Maire de signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec SATM de Ay sur Moselle.

Fin de la séance : 21 h 15